

Les ordures ménagères



MERCREDI et SAMEDI



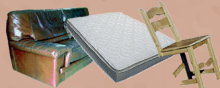
Les emballages et papiers

MARDI

Le verre



LES MARDIS DES SEMAINES PAIRES



Les encombrants

1^{er} LUNDI DES MOIS PAIRS

Les déchets toxiques



Apport en déchetterie



Les déchets verts

Compostage domestique ou apport en déchetterie

*Les Déchets d'équipements électriques
et électroniques (DEEE)*



**Echange lors d'un nouvel achat en
magasin ou apport en déchetterie**

Consignes de tri des collectes sélectives

Tous les emballages et les papiers

À déposer dans le bac jaune :



NOUVEAU



Tous les papiers



Emballages métalliques



Briques et cartons



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Désormais, les pots, barquettes, films en plastique et les petits emballages en métal se trient aussi.



À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS

Le verre

À déposer, dans le bac vert, bien vidés



Bocaux de conserves et pots en verre



Bouteilles en verre



Les déchetteries

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S'-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 - 18h30	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h - 13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h - 12h30		

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles S'-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h - 17h	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h - 13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h - 13h		

> Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre badge d'accès en déchetterie (lors de la 1^{ère} visite, présentez un justificatif de domicile et votre pièce d'identité).

> Apport autorisé : 1 m³ (2 m³ pour les déchets verts).

> Tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont autorisés, dans la limite de 26 passages par an.

Règlement complet sur sietrem.fr.

Fermeture des déchetteries les jours fériés